COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 juin 2017

<u>Présents</u>: GOIZET Henri, FERRAN Alain, FOURGEAUD Sébastien, GROS Corine, PERIOT Christelle, VILLEMUR Daniel, GALY Yves

 Absents excusés : DUPIN André, TISSIERES Thomas, DOMINGUEZ Jean José (pouvoir à VILLEMUR Daniel) , FOURGEAUD Sébastien

Secrétaire de séance : PERIOT Christelle

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 18 avril 2017

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1- Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire indique que la municipalité peut établir une redevance d'occupation temporaire du domaine public dont chaque occupant (camions de restauration rapide...) est redevable. Après examen de cette possibilité, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer une redevance d'occupation du domaine public.

2- Inscription du sentier de randonnée pédestre « via garona » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Garonne (PDIPR)

Monsieur le Maire présente le projet proposé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne d'inscrire cet itinéraire qui traverse Mancioux au PDIPR.

Après examen du projet, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette inscription.

3- Raccordement au réseau d'éclairage public de 2 abribus

Les deux abribus installés aux abords de la RD 817 ne sont pas éclairés. Pour améliorer le confort et la sécurité des utilisateurs, la municipalité a demandé au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne de chiffrer le montant du projet. Les résultats de l'étude permettent d'estimer à 914 € la part restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte que ces deux branchements soient réalisés pour ce montant.